LA FERTE SAINT AUBIN
LA VIE ENTRE SOLOGNE ET VAL DE LOIRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Virginie OBRINGER-SALMON (du point 3.1 au point 5.1), Nathalie MARCHAND, Messieurs Sébastien DIFRANCESCHO, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Emmanuel THELLIEZ, Stéphane WALTER, Dominique THÉNAULT, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD

Pouvoirs : Mme Linda RAULT à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Thierry DELHOMME à M. Jean-Noël MOINE, Mme Virginie GILLIOT à Mme Nicole BOILEAU, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Isabelle FIDALGO à Mme Stéphanie HARS, Mme Fabienne GAUDENZI à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Katia BAILLY à M. Patrick PINAULT, Mme Manuela CHARTIER à M. Steve RENARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Virginie OBRINGER-SALMON à Mme Nathalie MARCHAND (du point 1.1 au point 2.2)

Secrétaire de Séance : M. Sébastien DIFRANCESCHO

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2023 et report du procès-verbal du 30 juin 2023 lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

1. FINANCES ET ACHATS

1.1 Adoption du référentiel M57 et du règlement budgétaire et financier au 1er janvier 2024

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER à compter du 1er janvier 2024 le Règlement Budgétaire et Financier et la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, pour le Budget principal. Il est rappelé qu'il sera conservé un vote par nature et par chapitres globalisés et AUTORISER Madame le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

1.2 Fixation du mode de gestion des amortissements dans le cadre du passage à la M57

Vote favorable à l'unanimité pour :
ADOPTER le principe de l'amortissement au prorata temporis

FIXER les durées d'amortissement par nature de biens.

PROCEDER à la neutralisation totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées

FIXER à 500 € TTC le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

AUTORISER le comptable à procéder aux écritures d'ordre budgétaires afin de régulariser les sur amortissements des années antérieures

1.3 Décision modificative n°1 – Budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER la Décision Modificative n°1 du budget principal de la ville présentée de manière détaillée en annexe, équilibrée comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	DM 1	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 813 158,00	101 187,00	2 914 345,00
Chapitre 012 Charges de personnel	5 932 337,00		5 932 337,00
Chapitre 014 Atténuation de produits	145 000,00		145 000,00
Chapitre 65 Charges gestion courante	547 482,50		547 482,50
Chapitre 66 Charges financières	44 677,00	7 500,00	52 177,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	157 455,00	10 000,00	167 455,00
Chapitre 68 Dotations provisions semi-budgétaires	12 642,00		12 642,00
Total Dépenses Réelles	*9 652 751,50*	*118 687,00*	*9 771 438,50*
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	296 009,50	142 725,00	438 734,50
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	615 000,00		615 000,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	**10 563 761,00**	**261 412,00**	**10 825 173,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	DM 1	TOTAL
Chapitre 013 atténuations de charges	35 900,00		35 900,00
Chapitre 70 Ventes Produits	885 886,00		885 886,00
Chapitre 73 Impôts et Taxes	7 252 093,00	1 964,00	7 254 057,00
Chapitre 74 Dotations et Subventions	2 097 680,00	235 587,00	2 333 267,00
Chapitre 75 Autres produits	65 713,00		65 713,00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	178 000,00		178 000,00
Chapitre 78 Reprises provisions semi-budgétaires		23 861,00	23 861,00
Total Recettes Réelles	10 515 272,00	261 412,00	10 776 684,00
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	48 489,00		48 489,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	**10 563 761,00**	**261 412,00**	**10 825 173,00**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	DM 1	TOTAL
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	638 631,00		638 631,00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	502 300,00	500 000,00	1 002 300,00
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	28 000,00		28 000,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	2 191 373,78	619 571,00	2 810 944,78
Chapitre 23 Immobilisations en cours	71 500,00	51 600,00	123 100,00
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	88 450,00		88 450,00
Opération 11 Rue de Beauvais	1 255,00		1 255,00
Opération 202301 Itinéraire cyclable Ouest	400 000,00		400 000,00
Opération 202102 Rénovation thermique Hôtel de Ville	234 000,00		234 000,00
Opération 202104 opération cœur de ville	547 000,00		547 000,00
Opération 202302 Cité Petit (travaux)	400 000,00		400 000,00
Opération 202303 Gendarmerie	36 000,00		36 000,00
Chapitre 45 Opérations sous mandat	50 000,00		50 000,00
Total Dépenses Réelles	5 188 509,78	1 171 171,00	6 359 680,78
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	48 489,00		48 489,00
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales		787 000,00	787 000,00
Restes à réaliser	1 029 440,46		1 029 440,46
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	**6 266 439,24**	**1 958 171,00**	**8 224 610,24**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	DM 1	TOTAL
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	340 000,00	100 000,00	440 000,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 100 337,54		1 100 337,54
Chapitre 13 Subventions d'investissement	474 616,00	1 008 446,00	1 483 062,00
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00		1 500 000,00
Chapitre 165 Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00		1 000,00
Chapitre 024 Produits des cessions	100 000,00		100 000,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	80 000,00	-80 000,00	0,00
Chapitre 45 Opérations sous mandat	50 000,00		50 000,00
Total Recettes Réelles	3 645 953,54	1 028 446,00	4 674 399,54
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	615 000,00		615 000,00
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales		787 000,00	787 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	296 009,50	142 725,00	438 734,50
Résultat N-1	910 347,45		910 347,45
Restes à réaliser	799 128,75		799 128,75
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	**6 266 439,24**	**1 958 171,00**	**8 224 610,24**

1.4 Décision modificative n°1 – Budget Assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER la Décision Modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement présentée de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	DM 1 2023	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	88 700,00	74 260,25	162 960,25
Chapitre 65 Charges gestion courante	50 000,00		50 000,00
Chapitre 66 Charges financières	84 983,00	-68 530,00	16 453,00
Total Dépenses Réelles	***223 683,00***	***5 730,25***	***229 413,25***
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	384 145,33	-1 667,00	382 478,33
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	365 000,00	5 667,00	370 667,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	**972 828,33**	**9 730,25**	**982 558,58**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	DM 1 2023	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	410 000,00	-40 000,00	370 000,00
Chapitre 74 Subventions d'exploitation		49 730,25	49 730,25
Chapitre 75 Autre produits de gestion courante	3,00		3,00
Total Recettes Réelles	**410 003,00**	**9 730,25**	**419 733,25**
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	71 798,00		71 798,00
Résultat N-1	491 027,33		491 027,33
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	**972 828,33**	**9 730,25**	**982 558,58**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	DM 1 2023	TOTAL
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	141 312,00	4 000,00	145 312,00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	40 000,00		40 000,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	380 000,00		380 000,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	280 303,87		280 303,87
Total Dépenses Réelles	**841 615,87**	**4 000,00**	**845 615,87**
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 798,00		71 798,00
Restes à réaliser	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	**913 413,87**	**4 000,00**	**917 413,87**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	DM 1 2023	TOTAL
Chapitre 021 Virement de la section de fonction.	384 145,33	-1 667,00	382 478,33
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	365 000,00	5 667,00	370 667,00
Résultats N-1	114 538,29		114 538,29
Restes à réaliser	49 730,25		49 730,25
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	**913 413,87**	**4 000,00**	**917 413,87**

1.5 Décision modificative n°1 – Budget Eaux

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER la Décision Modificative n°1 du budget annexe de l'eau présentée de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	DM 1	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	56 500,00		56 500,00
Chapitre 65 Charges gestion courante	10,00		10,00
Chapitre 66 Charges financières	70,00		70,00
Total Dépenses Réelles	**56 580,00**		**56 580,00**
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	654 289,71	-19 750,00	634 539,71
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	77 812,00	19 750,00	97 562,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	**788 681,71**	**0,00**	**788 681,71**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	DM 1	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	174 700,00		174 700,00
Total Recettes Réelles	**174 700,00**		**174 700,00**
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	10 161,00		10 161,00
002 Résultat N-1	603 820,71		603 820,71
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	**788 681,71**		**788 681,71**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	DM 1	TOTAL
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	4 350,00		4 350,00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	36 000,00		36 000,00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 051 000,00		1 051 000,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	49 188,54		49 188,54
Total Dépenses Réelles	1 136 188,54		1 136 188,54
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 161,00		10 161,00
Restes à réaliser	544 168,10		544 168,10
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	**1 694 867,64**		**1 694 867,64**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	DM 1	TOTAL
Chapitre 021 Virement de la section de fonction.	654 289,71	-19 750,00	634 539,71
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	77 812,00	19 750,00	97 562,00
Résultats N-1	790 765,93		790 765,93
Restes à réaliser	172 000,00		172 000,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	**1 694 867,64**	**0,00**	**1 694 867,64**

1.6 Exonération de deux ans de la redevance d'occupation du domaine public pour les nouveaux commerces

Vote favorable à l'unanimité pour INSTAURER une exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les nouveaux commerçants à compter de l'exercice 2023. Cette exonération sera d'une durée de deux ans à compter de la date d'ouverture du commerce.

1.7 Conventionnement Fonds Vert volet recyclage foncier – Réhabilitation de la Cité Petit

Le projet de réhabilitation de la Cité Petit consiste en le recyclage d'un ilot d'habitat bâti caractérisé par une importante vacance due à la vétusté, à la dégradation des logements et à l'inadaptation des logements aux besoins de la population actuelle et nécessitant une remise aux normes complète. Il s'agit de la rénovation et de la transformation de la Cité Petit, constituée de 2 bandes de 10 maisons ouvrières mitoyennes construites au début du 20ème siècle, et léguées en 1914 à la commune qui s'était engagée en contrepartie à y loger gratuitement des habitants modestes. Au fil des ans, les résidents ont quitté les lieux, en raison de la vétusté, de l'exiguïté et du manque de confort des logements.

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le projet de convention, et AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents relatifs à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

1.8 Admission en non-valeur

Vote favorable à l'unanimité pour :
APPROUVER partiellement l'admission en non-valeur des créances proposées selon l'état en annexe pour un montant total de 6 313,76 €

REFUSER l'admission en non-valeur des créances suivantes : R-42-7-1 de l'exercice 2020 pour 8,32 € et R-42-5-1 de 2020 pour 4,16 €

ADMETTRE les créances éteintes détaillées dans l'état en annexe pour le montant total suivant : 492,42 €

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Tableau des effectifs- création de postes à la PM et à la régie technique

Vote favorable à l'unanimité pour :
CREER les postes suivants :

- Pour la Police Municipale, à compter du 1er octobre 2023, un poste de Gardien-brigadier à temps complet,

- Pour la Direction des services techniques opérationnels, à compter du 1er octobre 2023, 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet,

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer les contrats correspondants et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2.2 Régime indemnitaire – modification des conditions d'attribution du CIA

Vote favorable à l'unanimité pour :
APPROUVER les nouvelles modalités d'attribution du CIA à compter du 1er novembre 2023, tel que suit :

Le montant est fixé par l'autorité territoriale notamment afin de prendre en compte l'investissement professionnel d'un agent dans l'accomplissement d'un projet ou d'une mission au profit de la collectivité ou bien à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les critères fixés dans le formulaire d'entretien professionnel applicable dans la collectivité. Le circuit de validation retenu pour le versement du Complément Indemnitaire Annuel est le suivant :



La part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir sera versée annuellement en février.

Le CIA est attribué individuellement, à l'issue des entretiens professionnels.

Les critères retenus sont les suivants :

Catégorie	Filière	Nouveaux critères	CIA annuel brut
Toutes	Toutes	Investissement de l'agent dans le cadre de ses missions : Motivation et efficience dans l'exécution de ses missions / Force de proposition / Appui en cas de besoin auprès de ses supérieurs ou de ses collègues / Présentéisme	0 à 100 €
Toutes	Toutes	Investissement professionnel remarqué de l'agent sur un projet mené individuellement (prévu ou non dans ses objectifs initiaux)	0 à 100 €
Toutes	Toutes	Investissement professionnel remarqué de l'agent sur un projet mené collectivement (au sein de son équipe ou sur un projet transversal)	0 à 100 €

3. CULTURE

3.1 Fixation des tarifs de la saison culturelle

Vote favorable à l'unanimité pour FIXER les tarifs de la saison culturelle comme suit :

Billetterie	Spectacles	Tarif HT	Tarif TTC	commission Weezevent : 0,99€ payé par le spectateur
Gratuit	• Spectacles jeune public • Culture du Cœur (6 places par spectacle) • Passe Courtille (1 spectacle /an hors tête d'affiche) • Enfants de moins de 10 ans (deux enfants par famille) – Hors tête d'affiche		0 €	0 €
Tarif public	• Tout public • Enfants moins de 10 ans pour les spectacles « Tête d'affiche » (Chansons Françaises et Jazz)	8,54 €	9,01 €	10 €

Spectacles	Tarif HT	Tarif TTC	Commission Weezevent : 0,99€ payé par le spectateur
• Spectacle « tête d'affiche »	22,76 €	24,01€	25 €
• Week-end Théâtre amateur (3 jours)	3,80 €	4,01€	5 €

3.2 Fixation des tarifs 2024 de l'atelier théâtre communal

Vote favorable à l'unanimité pour FIXER comme suit les tarifs de l'atelier théâtre municipal pour l'année 2024 :

Habitants commune Fertésiens	Tarif mensuels 2023	Proposition tarifs mensuels 2024
Adultes	25,50 €	25,50 €
Adultes demandeurs d'emploi et RSA	18,50 €	18,50 €
Etudiants	18,50 €	18,50 €
Hors Commune	Tarif mensuels 2023	Proposition tarifs mensuels 2024
Adultes	39 €	32 €
Adultes demandeurs d'emploi et RSA	35 €	28 €
Etudiants	35 €	28 €

3.3 Demande de subvention PACT au Conseil Régional pour la saison 2024

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à demander une subvention au Conseil Régional pour la saison culturelle 2024 et à signer les pièces afférentes.

3.4 Participation au Festival de Sully 2024 – Convention avec le Conseil Départemental

Vote favorable à l'unanimité pour :
ACCUEILLIR le festival de Sully et de signer à cet effet la convention d'organisation avec le Conseil Départemental, prévoyant notamment une participation de la commune à hauteur de 5 000 €.

PRECISER que Madame le Maire, ou son représentant, signera par ailleurs la convention d'organisation avec Le Groupement Paroissial Des Rives du Cosson, en charge de l'église Saint-Michel pour la participation aux frais pour l'utilisation de l'église lors du Festival de Sully 2024.

4. AMENAGEMENT

4.1 Avis sur la demande d'enregistrement ICPE de la SAS SOLOGNE BIOGAZ

Vote favorable à l'unanimité pour :
DECIDER d'émettre un avis favorable à la requête de la société SAS SOLOGNE BIOGAZ sous réserve ;

- Que le transport des matières organiques et du digestat soit réalisé de manière à éviter au maximum le centre-ville de la Ferté Saint-Aubin
- Que la société SAS SOLOGNE BIOGAZ avertisse la mairie des pics d'activité de son méthaniseur

AUTORISER, Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes afférents à la présente délibération.

4.2 Protocole transactionnel avec la SCI Mas en vue du transfert en pleine propriété de la parcelle AY168, 187 rue de La Libération

Vote favorable à l'unanimité (Mmes Constance de PÉLICHY, Manuela CHARTIER, Maryvonne PRUDHOMME, Mrs Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD, Christophe BONNET ne prennent pas part au vote), pour APPROUVER le projet de protocole transactionnel à intervenir entre la ville et la SCI MAS, dans les conditions susvisées, et AUTORISER Mme le Maire à le signer ainsi que tout acte s'y rapportant.
Le protocole prévoit notamment :

- ✓ d'indemniser la SCI « MAS » à hauteur de 145 000 euros,
- ✓ la ville versera l'indemnité au plus tard le 31 avril 2024, date à laquelle elle entrera en possession des locaux.
- ✓ L'occupation demeurera toutefois gratuite jusqu'au 31 aout 2024. Au-delà, l'occupation des locaux sera consentie moyennant un loyer serait appliqué sur la base du loyer révisé actuellement en vigueur.

5. TRAVAUX

5.1 Convention pour la prise en charge financière du coût de l'enfouissement de la fibre

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès à Internet sur notre territoire, le Conseil Départemental du Loiret et la Communauté de Communes des Portes de Sologne ont exprimé leur volonté de soutenir financièrement l'enfouissement de la fibre optique dans notre commune, notamment dans les écarts. Sur le territoire de La Ferté Saint Aubin, 38 117 mètres sont concernés par l'enfouissement de la fibre optique, soit 38 117 x 2,85 = 108 633 €.
Il est donc proposé une convention de participation financière avec le Conseil départemental.

Vote favorable à l'unanimité pour :
ACCEPTER le projet de convention proposé par le Conseil départemental,

SOLLICITER le paiement de la participation demandée sur 5 années,

AUTORISER le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec le Conseil départemental.

5.2 Rapport d'activité 2022 du délégataire et RPQS pour les services publics de l'eau et de l'assainissement

Point retiré de l'ordre du jour.

6. QUESTIONS DIVERSES

Questions orales du groupe d'opposition

* Calendrier municipal et date du festival « Cocorico-électro »

► Une réponse est donnée par Madame le Maire en séance du Conseil Municipal.
(texte de son intervention dans le procès-verbal).

* Fréquence de la collecte des ordures ménagères

►Une réponse est donnée par Madame le Maire en séance du Conseil Municipal.
(texte de son intervention dans le procès-verbal).

DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT

N°31/2023 : Convention de mise à disposition d'un local municipal entre la ville de La Ferté St-Aubin et le CCAS de La Ferté St-Aubin
N°32/2023 : Convention de mise à disposition d'un véhicule municipal entre la ville de La Ferté St-Aubin et le CCAS de La Ferté St-Aubin
N°33/2023 : Signature du marché 2023007 relatif aux travaux de relève des concessions funéraires de la commune de La Ferté St-Aubin
N°34/2023 : Modification en cours d'exécution n°6 à l'accord cadre n°2019-022 – lot n°1 relatif à la livraison de fournitures administratives, papiers, fournitures scolaires et de loisirs créatifs passé via la centrale d'achats approlys-centr'achats
N°35/2023 : Déclaration d'infructuosité du marché de MOE relative à la réhabilitation des sanitaires de la halle des sports
N°36/2023 : Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs au camping municipal
N°37/2023 : Approbation et signature du contrat n°2023009 mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation des vestiaires de la halle des sports
N°38/2023 : Régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs à la direction de la culture, des sports et de la vie associative
N°39/2023 : Modification en cours d'exécution n°1 sur le marché de travaux 2022 021 relatif à l'amélioration de la couverture de l'école des chêneries de la commune de La Ferté St-Aubin
N°40/2023 : Modification en cours d'exécution n°2 sur le marché de travaux 2022 021 relatif à l'amélioration de la couverture de l'école des chêneries de la commune de La Ferté St-Aubin
N°41/2022 : Signature de la modification en cours d'exécution n°2 sur le marché de travaux 2022 021 relatif à l'amélioration de la couverture de l'école des chêneries de la commune de La Ferté St-Aubin
N°42/2023 : Modification en cours d'exécution n°3 sur le marché de travaux 2022 021 relatif à l'amélioration de la couverture de l'école des chêneries de la commune de La Ferté St-Aubin
N°43/2023 : Modification en cours d'exécution n°4 sur le marché de travaux 2022 021 relatif à l'amélioration de la couverture de l'école des chêneries de la commune de La Ferté St-Aubin
N°44/2023 : Signature du marché 2023 010 relatif à la fourniture et livraison de carburants en vrac pour les membres d'Approlys centr'achats sur les départements du cher et du Loiret passé via la centrale Approlys Centr'achats

La Ferté St-Aubin, le 2 octobre 2023

La Conseillère Régionale-Maire
Constance de Pélichy